



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/015

**L'AN DEUX MILLE ONZE
31 MARS 2011**

Dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Annie ACHILLI, Marie-Françoise JOURNES, Betty FOURNIER, Germinal GRINO, Martine PALMIERO, Henri FRAISSE, Paulette VERGNES, Josette BLANC, Dominique DUASO ORTAS, Danielle CONDO, Jean-Marie BIRBES, Joseph POMAR.

Excusés : Michèle RIEUX, Yvette PAZ, a donné pouvoir à Paulette VERGNES, Bernard DOAT.

Absents : Jacques DARY.

SERVICE MANDATAIRE : FRAIS DE GESTION

Conformément aux dispositions de l'article D 129-7 du Code du Travail, le C.C.A.S., Service Mandataire depuis le 23 octobre 2001, est agréé pour la fourniture de Services aux Personnes dans le Département du Tarn sous le numéro d'agrément qualité 260407/M/081/Q/019.

La Présidente rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre d'un contrat d'assistance technique, chaque employeur, charge le C.C.A.S. d'établir pour son compte, les obligations et tâches administratives fixées à l'emploi.

En contre-partie de ces différentes tâches, le Conseil d'Administration avait décidé en date du 20 juillet 2004 que le particulier employeur devait indemniser le C.C.A.S., Service Mandataire, des frais de gestion.

Aujourd'hui, il serait souhaitable de réactualiser les frais de gestion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
et entendu l'exposé de la Présidente,

DECIDE de fixer, à compter du **1er juillet 2011**, à **35 Euros par trimestre** les frais de gestion du Service Mandataire.

Ces frais de gestion seront applicables à la date indiquée et le montant inscrit au compte 70878.612 du Budget C.C.A.S.

DONNE POUVOIR à la Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE
Transmis en Préfecture
Le 5 Avril 2011.

La Présidente,
MICHELE RIEUX